



« Investir dans l'éducation et la formation est le meilleur placement pour l'avenir de l'Europe »
 Androulla Vassiliou, Commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse

Présentation générale du programme

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et jusqu'en 2020, un seul programme européen regroupe le précédent programme pour l'éducation et la formation (EFTLV : Education et Formation Tout au Long de La Vie) avec les programmes pour la jeunesse et les sports : Erasmus+



Un seul programme désormais,...

... **quelque soit le public** : élèves, étudiants, jeunes, personnels de l'éducation et de la formation, éducateurs, jeunes diplômés, organismes du monde socio-économique ou professionnel,...

... **quelque soit le type de projet** : mobilité de stage/formation à l'étranger (enseignement professionnel + enseignement supérieur), mobilité longue d'élèves, partenariat entre établissements scolaires de l'Europe (et même au-delà), partenariat entre collectivités territoriales de l'Europe (incluant des établissements scolaires), partenariat multisectoriel européen (incluant des établissements scolaires, des associations, des entreprises,...), formation continue des personnels à l'étranger, mission d'enseignement à l'étranger, ...

Quelles actions pour l'enseignement supérieur dans le nouveau programme Erasmus ?

Quelque soit l'action, avec Erasmus+, la demande de financement devra être portée par une institution (**fin des candidatures individuelles !**) et s'inscrire dans la stratégie européenne des établissements qui devront adosser leur(s) candidature(s) à un **plan de développement européen**.

Différentes actions sont possibles pour l'enseignement supérieur, les principales caractéristiques de celles-ci sont présentées dans les pages qui suivent :

- ⇒ **Mobilité à des fins d'apprentissage (KA1)**
- ⇒ **Master conjoint (KA1)**
- ⇒ **Prêt étudiant (KA1)**
- ⇒ **Partenariat stratégique (KA2)**
- ⇒ **Alliance des connaissances (KA2)**
- ⇒ **Alliance des compétences sectorielles (KA2)**

En chiffres

7 programmes regroupés en un seul

7 ans (2014-2020)

14,7 milliards d'Euros

4 millions de personnes en mobilité

3 actions clés

Liens

Les fiches sur [erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr)...

<http://www.erasmusplus.fr/pelonepe/fiches/2/mobilite-enseignement-superieur-2014>

<http://www.erasmusplus.fr/pelonepe/fiches/8/partenariats-strategiques-enseignement-superieur-2014>

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération de l'académie de Lyon (DAREIC)

Christian CARON
 Délégué Académique aux Relations Européennes,
 Internationales et à la Coopération
christian.caron@ac-lyon.fr
 04 72 80 64 16

Bruno SERMET
 Chargé de mission à la DAREIC
 Programme Erasmus+
bruno.sermet@ac-lyon.fr
 04 72 80 64 15

Page 1 sur 4



ERASMUS+

Enseignement supérieur 2014 2020



DEUX ETAPES PREALABLES A TOUTE CANDIDATURE :

1) Numéro PIC

Etre identifié (en tant qu'établissement !!) sur le « Portail des organismes participants » (Portail URF : Unique Registration Facility) et avoir obtenu son code PIC (Personal Identification Code).

⇒ Voir fiche, à télécharger sur le site académique :
« Erasmus+ - Comment obtenir son code PIC »

2) ECHE : Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (Erasmus Charter for Higher Education)

Pour déposer un dossier de candidature, l'établissement demandeur doit être titulaire de la « Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ».

Si votre établissement n'est pas titulaire de cette charte, il peut en faire la demande (voir lien ci-contre), il peut également rejoindre un consortium (c'est-à-dire un groupe d'établissements candidatant ensemble et coordonné par l'un d'entre eux, pas forcément établissements d'enseignement supérieur : eg. chambre de commerce, collectivité,...) qui, dispose de l'« **Accréditation de consortium de mobilité dans l'enseignement supérieur** » ou qui, dans le cas contraire, peut en faire la demande en même temps que la candidature...

Toutes les mobilités, de tous les établissements membres du consortium, sont alors assujetties à l'obtention de cette accréditation (voir « Guide du programme » page 36).

Guide du programme :

- p. 35-46 → Mobilités (stages)
- p. 83-92 → Master conjoint
- p. 91-92 → Prêt étudiant
- p. 95-107 → Partenariat stratégique
- p. 109-116 → Alliances des connaissances
- p. 117-127 → Alliances des compétences sectorielles

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/12/Charte-enseignement-superieur>

KA1 : Mobilité à des fins d'apprentissage – Projet de mobilité étudiants et/ou personnel Les activités possibles (cumulables)

Une seule candidature peut désormais regrouper des mobilités 'étudiants' et des mobilités 'personnel'.



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération de l'académie de Lyon (DAREIC)

Christian CARON
Délégué Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération
christian.caron@ac-lyon.fr
04 72 80 64 16

Bruno SERMET
Chargé de mission à la DAREIC
Programme Erasmus+
bruno.sermet@ac-lyon.fr
04 72 80 64 15



ERASMUS+

Enseignement supérieur 2014 2020



KA1 : Mobilité à des fins d'apprentissage – Master conjoint

Un consortium international d'institutions de l'enseignement supérieur (et d'autres organismes, le cas échéant, eg. entreprises, collectivités,...) construit et délivre en commun un master conjoint : programme d'étude international de haut niveau avec transférabilité du diplôme d'un pays à l'autre (crédit ECTS).

Financement pour 4 à 5 ans incluant 1 année de préparation + 3 sessions du master (d'1 ou 2 ans) créé

Financement pour 13 à 20 étudiants locaux + au minimum 4 étudiants/intervenants étrangers, par session

Guide du programme p. 83-90, p. 191-205, p. 233-235

KA1 : Mobilité à des fins d'apprentissage – Prêt étudiant

Les étudiants (niveau master) souhaitant réaliser un programme d'étude complet dans un autre pays du programme peuvent solliciter un prêt afin de contribuer à leurs dépenses.

Guide du programme p. 91

Mise en place de cette action prévue pour la rentrée 2014

KA2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques

Partenariat stratégique
Echanges/travaux/projet sur un thème commun

Les activités possibles (cumulables)

- ⇒ Mobilités longues d'élèves (2 mois à 12 mois)
- ⇒ Période de formation à l'étranger - élèves et personnels (5 jours à 12 mois)
- ⇒ Mission d'enseignement à l'étranger (2 mois à 12 mois)
- ⇒ Participation à des événements internationaux (5 jours à 2 mois)
- ⇒ Stage d'observation (5 jours à 2 mois)
- ⇒ Mobilités virtuelles
- ⇒ Mobilités courtes d'élèves et de personnels (OPTIONNELLES – 5 jours à 2 mois)

Types de partenariat stratégique possible

Partenariat (uni)sectoriel
Etablissements scolaires uniquement ou institutions de l'ens. sup. uniquement ou ...

OU

Partenariat Regio
Entre collectivités, avec établissements scolaires et autres organismes

OU

Partenariat multi-sectoriel
Etablissements scolaires, enseignement supérieur, associations, collectivités, entreprises, ...

Guide du programme p.95-107, p. 191-205, p. 237-246

Projet de 2 ou 3 ans

Au moins 3 partenaires*

** 2 si partenariat 'Regio' ou si incluant uniquement établissements scolaires*

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération de l'académie de Lyon (DAREIC)

Christian CARON
Délégué Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération
christian.caron@ac-lyon.fr
04 72 80 64 16

Bruno SERMET
Chargé de mission à la DAREIC
Programme Erasmus+
bruno.sermet@ac-lyon.fr
04 72 80 64 15

Page 3 sur 4



ERASMUS+

Enseignement supérieur 2014 2020



KA2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques

Alliance des connaissances **Partenariat de grande ampleur entre organismes de l'enseignement supérieur et du monde socio-économique, professionnel**

Les activités possibles (cumulables)

- ⇒ Développement d'approches nouvelles, innovantes et multidisciplinaires dans les enseignements et les apprentissages
- ⇒ Stimuler l'esprit d'entreprise du personnel des établissements d'enseignement supérieur
- ⇒ Faciliter l'échange, le partage et la co-crédation de savoirs entre enseignement supérieur et entreprises

Les organismes concernés

- ⇒ Etablissements d'enseignement supérieur
- ⇒ Collectivités territoriales
- ⇒ Organismes du monde socio-économique ou professionnel / associations / instituts de recherches, chambres de commerce,...

**Projet de
2 ou 3 ans**

**Au moins 6 partenaires
de 3 pays différents**

**Guide du programme
p. 109-116, p. 191-205**

KA2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques

Alliance des compétences sectorielles **Partenariat de grande ampleur entre organismes d'un même secteur professionnel**

Les activités possibles (cumulables)

- ⇒ Définition des besoins en compétences et en formation dans un secteur professionnel donné
- ⇒ Construction de curricula communs
- ⇒ Délivrance de curricula communs

Les organismes concernés

- ⇒ Etablissements délivrant des enseignements et des formations professionnelles
- ⇒ Etablissements d'enseignement supérieur
- ⇒ Organismes du monde socio-économique ou professionnel / associations / instituts de recherches, chambres de commerce,...

**Projet de
2 ou 3 ans**

**Au moins 9 partenaires
de 3 pays différents**

**Guide du programme
p. 117-127, p. 191-205**

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération de l'académie de Lyon (DAREIC)

Christian CARON
Délégué Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération
christian.caron@ac-lyon.fr
04 72 80 64 16

Bruno SERMET
Chargé de mission à la DAREIC
Programme Erasmus+
bruno.sermet@ac-lyon.fr
04 72 80 64 15

Page 4 sur 4